

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 11 MAI 2017**

Le Conseil Municipal, réuni en séance publique le 11 mai 2017

Prend acte des décisions du Maire,

Adopte le compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 16 mars 2017

**-2017-05-01 : Adopte** le tableau des durées d'amortissements comme présenté à l'unanimité.

Procédure	Article	Biens ou catégories de biens	Durée	
<b>Immobilisation de faible valeur</b>				
	/	Bien dont la valeur TTC est inférieure ou égale à 1 500€	1 an	
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
<b>AMORTISSEMENT OBLIGATOIRE</b>	202	Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme et à la numérisation du cadastre	10 ans	
	2031	Frais d'étude non suivis de réalisation	5 ans	
	2032	Frais de recherche et de développement	5 ans	
	2033	Frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans	
	204	Subventions d'équipement versées	5 ans	
	2051	Logiciels	2 ans	
	2087 / 2088	Autres immobilisations incorporelles	5 ans	
	<b>Immobilisations corporelles</b>			
	2121	Plantations	15 ans	
	2157	Matériel et outillage de voirie	10 ans	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques	15 ans		
2182	Véhicules	7 ans		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	5 ans		
2184	Mobilier	10 ans		
2188	Autres immobilisations corporelles	10 ans		
<b>AMORTISSEMENT FACULTATIF</b>		Néant		

**-2017-05-02 : Autorise** le principe d'attribution d'une subvention de 130 € à l'École élémentaire du Châter afin de participer au projet intitulé « Bravo les CP ». **Précise** que les crédits sont prévus au budget 2017 à l'unanimité.

**-2017-05-03 : Autorise** le principe d'attribution d'une subvention de 500 € au collège Christiane Bernardin. **Précise** que les crédits sont prévus au budget 2017 à l'unanimité.

**-2017-05-04 : Autorise** le principe d'attribution d'une subvention de 11 584 euros, au titre de la politique Habitat, au profit du bailleur social Dynacité pour l'acquisition de 4 logements conventionnés dans l'opération située 61 Route du Bruissin/Chemin des Pins. **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention, relative aux conditions de versement de la subvention à Dynacité ainsi que tout document utile au versement de cette subvention. **Précise** que les crédits sont inscrits à l'article 20422 pour les frais de subventionnement en matière de politique de l'Habitat à l'unanimité.

**-2017-05-05 : Approuve** l'avenant n°1 au marché de Maîtrise d'œuvre relatif à la requalification du complexe sportif de Francheville, portant modification du programme, estimation du coût prévisionnel définitif des travaux et fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre. **Autorise** Monsieur le Maire à signer le dit-avenant n°1. **Précise** que l'avenant n°1 précité prendra effet à compter de sa date de notification et s'achèvera à la fin de la garantie de parfait achèvement. **Précise** que l'avenant n°1 précité fixe le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre à l'issue de l'Avant-Projet Définitif à 3 800 000 € HT, soit 4 560 000 € TTC. **Précise** que l'avenant n°1 fixe de manière définitive le montant de la rémunération de base du maître d'œuvre à 315 572,29 € HT, soit 378 686,75 € TTC. **Autorise** Monsieur le Maire à lancer les procédures liées à la passation des marchés de travaux.

**Précise** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal à l'unanimité.

**-2017-05-06 : Autorise** Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, la demande de permis de d'aménager valant permis de construire et de démolir pour l'opération de restructuration du complexe sportif de Francheville. **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'élaboration de ce permis à l'unanimité

**-2017-05-07 : Approuve** le programme d'actions 2017 et son plan de financement. **Approuve** la convention de délégation de gestion Vallon de L'YZERON 2017 à l'unanimité.

**-2017-05-08 : Modifie** la délibération n°2014-04-30 du 17 avril 2014 relative aux indemnités des élus en remplaçant les références à « l'indice brut terminal 1015 » par « l'indice brut terminal de la fonction publique ». **Précise** que le reste de la délibération n°2014-04-30 du 17 avril 2014 reste inchangée à l'unanimité.

**-2017-05-09 : Décide** d'approuver la convention cadre de mise à disposition de personnel intérimaire et d'autoriser le maire à la signer. **Décide** d'inscrire au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au cdg69 en application de ladite convention à l'unanimité.

**-2017-05-10 : Modifie** le tableau des effectifs à compter du 1er juin 2017 en prenant en considération les transformations des postes suivants :

Suite à la réussite au concours d'attaché territorial de la Responsable du service commande publique et assurances ouvert actuellement à temps complet (35/35e) sur le grade d'adjoint administratif de 2ème classe et dénommé Chargé des marchés publics et assurances, il est proposé de l'ouvrir sur le grade d'attaché territorial ;

Suite à la présentation du dossier du régisseur actuel à la promotion interne sur le grade de technicien territorial, il est proposé la transformation du poste de Régisseur ouvert à temps complet (35/35e) sur le grade de technicien principal de 1ère classe en poste de Régisseur Général ouvert à temps complet (35/35e) aux grades de technicien et d'agent de maîtrise;

Transformation du poste de Régisseur ouvert à temps complet (35/35e) sur le grade d'agent de maîtrise afin de l'ouvrir au grade d'adjoint technique ;

Transformation du poste d'Assistant éducatif petite enfance ouvert à temps complet (35/35e) au grade d'agent social de 1ère classe afin de l'ouvrir aussi sur le grade d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe et permettre à l'agent de faire valoir son diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture.

Transformation du poste d'Agent d'entretien ouvert à temps complet (35/35e) au grade d'adjoint technique de 2ème classe en poste d'Assistant d'Accueil petite enfance ouvert à temps complet (35/35e) sur le grade d'agent social à l'unanimité.

**-2017-05-11 : Autorise** Monsieur le Maire à signer avec la gendarmerie nationale la convention de mise à disposition de services de radiocommunication sur le réseau RUBIS et de procéder à la signature de tout document utile à la mise en place de ce dispositif à l'unanimité.

**Michel RANTONNET**  
Maire de Francheville



**Présents :** M RANTONNET, Mme PETIT, M LAVERLOCHERE, Mme QUIBLIER, M CALABRE, Mme BARBIER, M DASSONVILLE, M GOTTELAND, M BONNEMAN, Mme REY, Mme JAUFFRET, Mme PRUNARET, M SADOT, Mme D'HONNEUR, M CORTIAL, Mme RODAMEL, M TREMBLEAU, Mme POULARD, Mme BARBET, Mme ELLENBERGER, M LAMBERT, Mme DUMONT, M KRETZSCHMAR, Mme FAÏ, Mme JAMBON,

**Membres représentés :** M GOURRIER, Mme SALEMBIER-MICHEL, M DE PARISOT DE BERNECOURT, M ROUX, M GUILLON, M GUIBERT, M RIVIER

**Membre absent :** Mme SANTOS-MALSCH,